

# MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

## Étape ①

### Je repère mon profil

- À chaque catégorie de revenus est associée une couleur
  - Je peux vérifier mon profil sur Simul'aides  
[www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaidess](http://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaidess)
- 

## Étape ②

### Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil\*

- je m'assure que mes travaux sont éligibles
  - je m'informe sur le montant de l'aide auquel je peux prétendre
- 

## Étape ③

### Je demande MaPrimeRénov'

- je crée mon compte
- je dépose ma demande de subvention  
[www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)

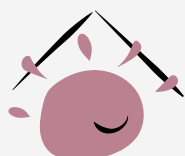
\* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

## Étape 2

# Je vérifie les travaux éligibles et les aides auxquelles j'ai droit selon mon profil\*

## MaPrimeRénov' Violet : à quoi ai-je droit ?

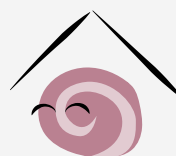
Mieux chez moi, mieux pour la planète



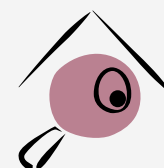
Changer mon système de chauffage



Faire isoler ma maison (murs, planchers, combles, fenêtres)



Installer une ventilation



Bonus et rénovation globale



### Mes bonus France Relance

#### Traitement des passoires thermiques

Lorsque mes travaux concernent un logement avec une étiquette énergie F ou G.

#### Bâtiment Basse Consommation

Pour les rénovations ambitieuses qui atteignent l'étiquette énergie B ou A.

#### Accompagnement

Pour m'aider et me rassurer dans mon projet, MaPrimeRénov' finance un accompagnement spécifique tout au long de mes travaux.

### Comment bénéficier de MaPrimeRénov' ?

Je peux déposer mon dossier

- à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, si j'occupe mon logement
- à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, si je suis bailleur

Je peux lancer mes travaux

dès le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Je peux demander mon bonus

- dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, si j'occupe mon logement
- dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021, si je suis bailleur

### Et si je fais réaliser une rénovation globale ?



Je suis éligible au forfait rénovation globale de MaPrimeRénov', qui permet également de financer un ensemble de travaux garantissant une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de mon logement.



MaPrimeRénov'  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Je me renseigne sur [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)

### Mes autres aides financières

MaPrimeRénov' peut se cumuler avec\*\* :

Les Certificats d'économies d'énergie (CEE), les aides locales et les aides d'Action logement.

Et je vérifie que je bénéficie aussi des CEE. Les Certificats d'économies d'énergie bénéficient aux ménages et aux entreprises. Ces aides reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie.

Pour vérifier que je bénéficie aussi des CEE, je vais sur [www.faire.gouv.fr](http://www.faire.gouv.fr)

\* Je retrouve les informations sur mon profil dans les tableaux en page 13.

\*\* MaPrimeRénov' ne peut pas se cumuler avec le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).

# MaPrimeRénov' Violet : à combien ai-je droit ?

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	7 000 €	7 000 €**	<b>14 000 €</b>
	Bonus sortie de passoire	1 000 €	-	<b>1 000 €</b>
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 000 €	-	<b>1 000 €</b>
	Audit énergétique	300 €	-	<b>300 €</b>
	Chaudières à granulés	4 000 €	2 727 €	<b>6 727 €</b>
	Chauffage solaire	4 000 €	2 727 €	<b>6 727 €</b>
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	4 000 €	2 727 €	<b>6 727 €</b>
	Chaudières à bûches	3 000 €	2 727 €	<b>5 727 €</b>
	Pompes à chaleur air/ eau	2 000 €	2 727 €	<b>4 727 €</b>
	Chauffe-eau solaire	2 000 €	137 €	<b>2 137 €</b>
	Poêles à granulés	1 500 €	545 €	<b>2 045 €</b>
	Poêles à bûches	1 000 €	545 €	<b>1 545 €</b>
	Foyers fermés, inserts	600 €	545 €	<b>1 145 €</b>
	Équipements solaires hybrides	1 000 €	125 €	<b>1 125 €</b>
	Réseaux de chaleur ou de froid	400 €	491 €	<b>891 €</b>
	Chaudières à gaz très haute performance	-	655 €	<b>655 €</b>
	Chauffe-eau thermodynamique	400 €	84 €	<b>484 €</b>
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	<b>450 €</b>
	Dépose d'une cuve à fioul	400 €	-	<b>400 €</b>
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	<b>165 €</b>
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/équipement	<b>55 €/équipement</b>
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	2 000 €	220 €	<b>2 220 €</b>
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	<b>171 €</b>
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	40 €/équipement	39 €/équipement	<b>79 €/équipement</b>
	Isolation des murs par l'extérieur	40 €/m <sup>2</sup>	18 €/m <sup>2</sup>	<b>58 €/m<sup>2</sup></b>
	Isolation des toitures terrasses	40 €/m <sup>2</sup>	11 €/m <sup>2</sup>	<b>51 €/m<sup>2</sup></b>
	Isolation des murs par l'intérieur	15 €/m <sup>2</sup>	18 €/m <sup>2</sup>	<b>33 €/m<sup>2</sup></b>
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	15 €/m <sup>2</sup>	11 €/m <sup>2</sup>	<b>26 €/m<sup>2</sup></b>
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les Outre-mer)	15 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>	<b>18 €/m<sup>2</sup></b>
	Isolation des combles perdus	-	11 €/m <sup>2</sup>	<b>11 €/m<sup>2</sup></b>
Isolation d'un plancher bas	-	11 €/m <sup>2</sup>	<b>11 €/m<sup>2</sup></b>	

\* Les montants des Certificats d'économies d'énergie (CEE) sont indicatifs et leur valeur est susceptible de varier légèrement  
 \*\* Ce montant est indicatif. Le montant est d'autant plus important que les économies d'énergie sont importantes et que le changement de système de chauffage est vertueux.

# Étape 3

## Je demande MaPrimeRénov'

### Les étapes d'une demande MaPrimeRénov'

Après avoir identifié mon besoin de travaux, si besoin auprès d'un conseiller FAIRE (au 0 808 800 700 ou sur [www.faire.gouv.fr](http://www.faire.gouv.fr)), je me suis renseigné sur les aides auxquelles j'ai droit, grâce à Simul'aides. J'ai demandé plusieurs devis auprès de professionnels RGE et j'en ai choisi un. J'ai vérifié que je bénéficie bien des Certificats d'économies d'énergie (CEE), directement ou en déduction sur le devis. Pour cela, avant de signer un devis, je consulte les offres de prime CEE proposées par les fournisseurs d'énergie. J'en choisis une et me fais remettre le document « cadre de contribution » correspondant.

Je peux faire ma demande MaPrimeRénov' :

- 1 Je crée mon compte sur le site [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)
- 2 *Je peux aussi désigner un mandataire pour réaliser les démarches à ma place*
- 3 Je dépose ma demande de subvention sur le site [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)
- 4 *Je peux aussi déposer une demande d'avance*
- 5 Je fais réaliser mes travaux par un artisan qualifié
- 6 Je demande le paiement de MaPrimeRénov' et le versement de la prime Certificats d'économies d'énergie (CEE)

### MaPrimeRénov' se renforce grâce à France Relance

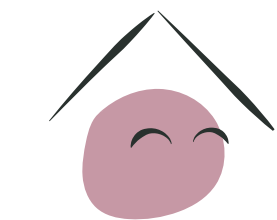


Pour la période du plan de relance, des mesures exceptionnelles sont prévues.

- MaPrimeRénov' devient accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires, quels que soient leurs revenus, qu'ils occupent leur logement ou qu'ils le mettent en location.
- Par ailleurs, les forfaits sont revus et complétés afin de favoriser les rénovations globales les plus efficaces, d'éradiquer les passoires thermiques (étiquette énergie F ou G) et de mieux accompagner les ménages.
- Visant à remplacer définitivement le Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), MaPrimeRénov' a déjà bénéficié à plus de 100 000 personnes. Elle traduit l'engagement fort du gouvernement à soutenir les foyers qui s'engagent dans des travaux de rénovation énergétique.

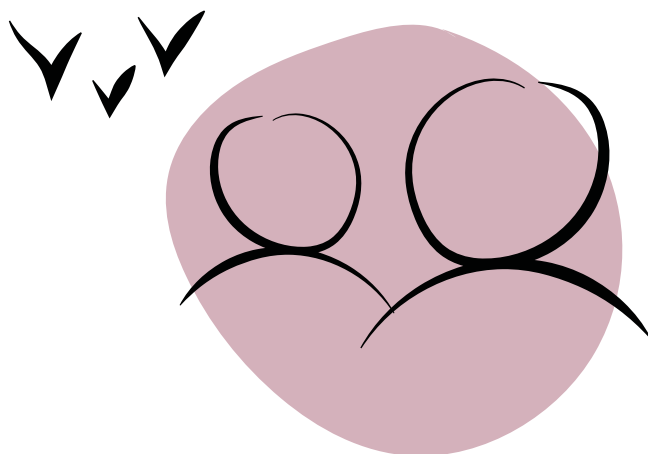
**Ces nouveaux forfaits concernent les travaux dont les devis sont signés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.**

Les ménages concernés pourront signer les devis et commencer leurs travaux dès le 1<sup>er</sup> octobre, avant le 1<sup>er</sup> janvier et le dépôt du dossier. Mais attention, dans ce cas, il est nécessaire de bien vérifier l'éligibilité des travaux prévus.



# MaPrimeRénov' Violet

Mieux chez moi, mieux pour la planète



## Nous sommes un couple sans enfant

Nos revenus annuels sont de 41 000 €

Nous sommes propriétaires occupants d'une maison individuelle dans le Lot

L'étiquette énergie de notre logement est F (passoire thermique)

La superficie de notre logement est de 100 m<sup>2</sup>  
Consommation avant travaux : 350 kWh/m<sup>2</sup> par an  
Consommation après travaux : 310 kWh/m<sup>2</sup> par an

Nous voulons remplacer une vieille chaudière fioul non performante par une **chaudière à granulés**

Nous bénéficions d'une aide de

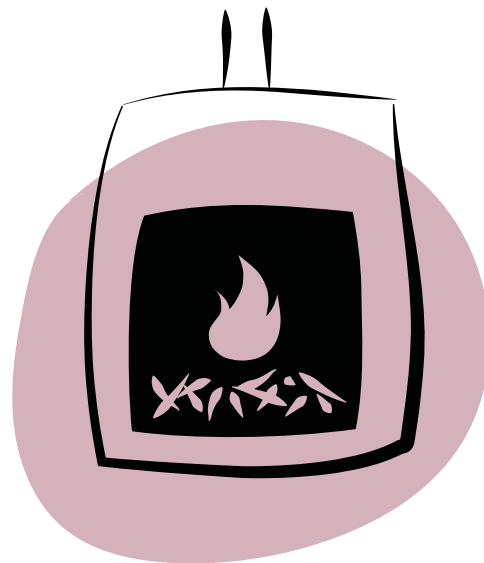
**7 700 €**

qui nous permettra d'économiser **600 €/an** sur notre facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 75 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

**18 000 €**

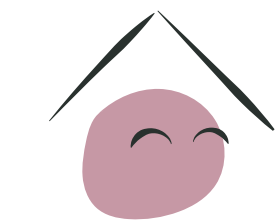


### Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov'** : 4 000 € pour un forfait chaudière granulés

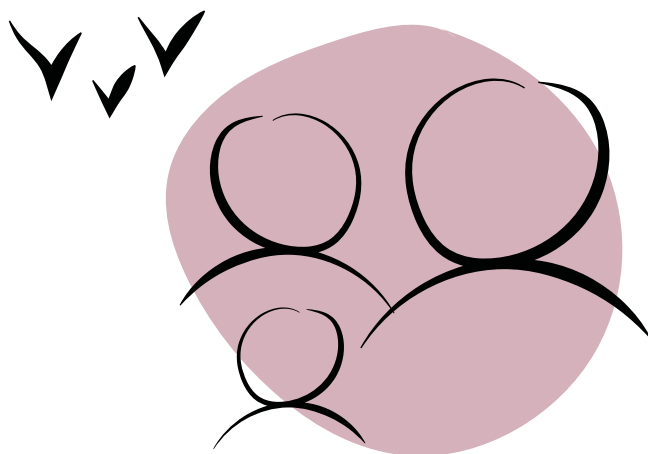
Et pour nous faire accompagner dans nos travaux, nous pouvons bénéficier d'un forfait d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

- **Bonus sortie de passoire** : 1 000 €  
Les travaux ont permis à notre logement de sortir de l'état de passoire thermique
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** : 2 700 € dans le cadre du coup de pouce chauffage



# MaPrimeRénov' Violet

Mieux chez moi, mieux pour la planète



## Nous sommes un couple avec un enfant

Nos revenus annuels sont de 50 200 €

Nous sommes propriétaires occupants d'une maison individuelle dans le Morbihan

L'étiquette énergie de notre logement est E

La superficie de notre logement est de 100 m<sup>2</sup>  
Consommation avant travaux : 300 kWh/m<sup>2</sup> par an  
Consommation après travaux : 100 kWh/m<sup>2</sup> par an (un gain de 67 %)

Nous voulons réaliser une **rénovation globale** :  
**isolation des combles et des murs** par l'extérieur  
et remplacement d'une chaudière à gaz par une  
**pompe à chaleur (PAC) air/eau**

Nous bénéficions d'une aide de

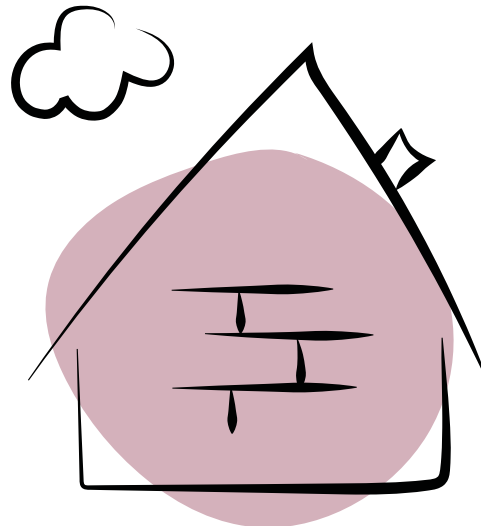
**13 500 €**

qui nous permettra d'économiser **1 700 €/an** sur notre facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère l'équivalent carbone de 28 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

**39 700 €**



## Détails de l'aide

Et pour nous faire accompagner dans nos travaux, nous pouvons bénéficier d'un forfait d'**Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** de 150 €

- **MaPrimeRénov'** : 7 000 € pour un forfait rénovation globale
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** : 6 500 € dans le cadre du coup de pouce rénovation globale